



RÈGLEMENT NUMÉRO 423-4-2024

RÈGLEMENT NUMÉRO 423-4-2024 ABROGEANT ET REMPLAÇANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 423-3-2023 VISANT À MODIFIER LA GRILLE DE SPÉCIFICATIONS DU ZONAGE DU RÈGLEMENT NUMÉRO 423-1990 AFIN DE PERMETTRE L'AFFICHAGE DE NOUVEAUX USAGES DANS LA ZONE U402

CE RÈGLEMENT VISE À MODIFIER LA GRILLE DE SPÉCIFICATIONS DU ZONAGE AFIN D'Y AUTORISER L'AFFICHAGE DE NOUVEAUX USAGES DANS LA ZONE U-402.

ARTICLE 1 MODIFICATION DE LA GRILLE DE SPÉCIFICATIONS DU ZONAGE – ZONE U402

La Grille de spécifications du zonage à la page 9 du présent règlement est modifiée par l'autorisation d'affichage de nouveaux usages dans la zone U402.

La Grille devra dorénavant se lire comme suit :

GRILLE DE SPÉCIFICATIONS DU ZONAGE FAISANT PARTIE INTÉGRANTE DU RÈGLEMENT DE ZONAGE											
Zones		315	316	317	U-401	U-402	U-403	U-404	U-501	U-502	U-503
Usages permis											
3.1 – RÉSIDENTIELS											
3.1.1	Habitation unifamiliale isolée	X	X	X		X	X	X	X	X	X
3.1.2	Habitation unifamiliale jumelée						X	X	X	X	X
3.1.3	Habitation unifamiliale en rangée						X	X			
3.1.4	Habitation bi familiale isolée		X	X							
3.1.5	Habitation multifamiliale isolée										
3.1.6	Maison mobile			X							
3.2 – COMMERCIAUX											
3.2.1	De détail					a	X	X	X	X	X
3.2.2	Détail avec entreposage extérieur										
3.2.3	De gros										
3.2.4	D'hôtellerie					X	X	X	X	X	X
3.2.5	De parc de camping										
3.2.6	De pourvoirie										
3.2.7	De restauration					X	X	X	X	X	X
3.2.8	Restreint : Casse-croûte	X	X	X							
	Dépanneur	X	X	X							
	Routier										
3.2.9	Récréatif : Intérieur intensif							X ²	X ²	X ²	X ²
	Extérieur intensif	ad	a	b							
	Extérieur extensif										
3.2.10	Routier										
3.2.11	De services					X		X	X	X	X
3.2.12	Semi-industriel sans nuisance										
3.2.13	Diffusion des métiers d'art					X	X		X	X	X
3.3 – AGRICOLES											
3.3.1	Culture maraîchère										
3.3.2	Horticulture										
3.3.3	Exploitation érablière	X	X	X							
3.3.4	Élevage			c							
3.4 – FORESTIERS											
3.4.1	Exploitation forestière	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X



3.5 – INDUSTRIELS											
3.5.1	Aucune nuisance										
3.5.2	Faible nuisance										
3.5.3	Forte nuisance										
3.5.4	Extraction										
3.6 – PUBLICS ET SEMI-PUBLICS											
3.6.1	Parcs et terrains de jeux	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
3.6.2	Services institutionnels										
3.6.3	Camps de vacances										
3.6.4	Résidence communautaire							a			
3.6.5	Utilités	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
3.7 – USAGES COMPLÉMENTAIRES											
3.7.1	Domestiques accessoires	X	X	X		a	ab	ab	ab	ab	ab
3.7.2	Écuries privées	X	X	X							
3.7.3	Logements en sous-sol		X	X							
3.7.4	Logement dans commerce	X	X	X		X		X	X	X	X
3.7.5	Occupation mixte des usages permis	X	X	X		X	X	X	X	X	X
	Nombre max. de logements/bâtiment	1	2	2	0	1	2	6	2	2	2
	Fonction dominante	C	C	C	C	C	C	C	C	C	C
SPÉCIFICITÉS											
	Terres publiques art. 10.2										
	Dépotoir fermé art.10.3										
	Prises d'eau potable art. 10.5										
	Protection riveraine et du littoral art. 10.6	X	X	X							
	Zones humides ou marécageuses art 10.7	X	X								
	Zone de risque d'inondation art. 10.8	X	X	X							
	Zone risque mouvement terrain art. 10.9										
	Équipements récréatifs art. 11.3										
	Sites d'intérêt art. 12.1	X	X								
	Corridor routier art. 12.2					X		X	X	X	X
	Unités de paysage art. 12.3	X	X								
	Plan d'aménagement d'ensemble										

NOTES : 2 – À l'exception des établissements à caractère érotiques et aux jeux de loterie

* signifie que les activités autorisées font partie intégrante du complexe commercial d'hôtellerie et/ou récréotouristiques

Mise à jour le 25 juin 2024

Annexe 3
10

page 7 de



N° de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ALPHONSE-RODRIGUEZ
M.R.C. MATAWINIE

RÈGLEMENT NUMÉRO 423-4-2024

ARTICLE 2 ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

AVIS DE MOTION	25	JUIN	2024
DÉPÔT DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT	25	JUIN	2024
AVIS PUBLIC – CONSULTATION PUBLIQUE	26	JUIN	2024
CONSULTATION PUBLIQUE	02	JUILLET	2024
ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT	09	JUILLET	2024
AVIS PUBLIC – DEMANDE DE RÉFÉRENDUM	11	JUILLET	2024
ADOPTION DU RÈGLEMENT	20	AOÛT	2024
APPROBATION PAR LA MRC DE MATAWINIE	16	OCTOBRE	2024
PUBLICATION	31	OCTOBRE	2024
ENTRÉE EN VIGUEUR	31	OCTOBRE	2024

(SIGNÉ)

ISABELLE PERREault
MAIRESSE

(SIGNÉ)

ELYSE BELLERose
DIRECTRICE GÉNÉRALE
ET GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE